



## Le principe et ses limites

## Liberté et abus de liberté

*La déclaration des droits de l'homme de 1789 figure dans la constitution de la République française.*

*Elle pose le principe et les limites de la liberté d'expression*

### Article X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

### Article XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>